



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, PRISE EN CHARGE DU RISQUE ET ACCORD D'INDEMNISATION

Des responsabilités partagées face à la COVID-19

En tant que propriétaire d'une installation aquatique, CRLO doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des baigneurs et de ses employés. Pour ce faire, CRLO met en œuvre des mesures d'identification, de contrôle et d'élimination de ce risque biologique. À titre d'exemple, nous devons assurer les mesures d'hygiène nécessaires pour limiter la propagation du virus.

1. Nous devons vérifier quotidiennement l'état de santé de chaque personne qui accède au site en lui demandant de répondre aux questions suivantes :
 - Ai-je l'un des symptômes : toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine d'odorat ?
 - Est-ce que je reviens d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines ?
 - Suis-je en contact avec une personne atteinte de la COVID ?

En répondant oui à l'une de ces questions, la personne doit retourner et rester chez elle.

Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle et nous allons prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ces renseignements.

2. Nous prendrons également les coordonnées des personnes qui vont se présenter sur le site puisque nous devons tenir un registre des présences.
3. Plusieurs autres actions sont mises en place pour réduire la contamination :
 - Le lavage des mains lors de l'accueil des membres;
 - La fermeture des vestiaires pour éviter le partage des lieux;
 - La désinfection des surfaces susceptibles d'être touchées;
 - Le contrôle de la quantité de baigneurs dans la piscine et autour de la piscine afin que chacun puisse avoir l'espace nécessaire pour respecter la distanciation;
 - La fréquence des échantillonnages de l'eau sera augmentée pour assurer la conformité du chlore dans l'eau est suffisante afin d'éliminer la propagation du virus;

Il appartient au membre de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent à proximité. Dans le contexte, le membre est responsable d'appliquer la distanciation sur ce lieu public et d'éviter les contacts. Le membre doit être conscient du risque qui lui appartient.

Soyez assurés que CRLO respectera les lignes directrices émises par le Gouvernement du Québec afin d'éviter la propagation de la COVID. Ces mesures de prévention s'appliquent dans le contexte d'une reprise des activités de baignade et seront mises à jour régulièrement selon l'évolution de la situation.

Veuillez noter qu'en signant cet accord, vous renoncez au droit d'intenter une action en justice pour tout préjudice ou dommage, quelle qu'en soit la cause contre la piscine CRLO, ses administrateurs et ses employés.

1. J'accepte, comme condition préalable à ma participation à tous les événements organisés par CRLO et/ou ses administrateurs et employés, y compris, mais sans s'y limiter, le bassin et ses activités, et tenant compte du fait que CRLO m'autorise à le faire, que je serai strictement lié par les conditions de la présente décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations, prise en charge des risques et accord d'indemnisation
2. Je reconnais que les activités comportent des risques et des dangers inhérents qui peuvent causer des maladies (COVID) aux participants.
3. Je comprends que le présent accord limite la responsabilité de CRLO et/ou de ses administrateurs et employés.

J'AI 18 ANS OU PLUS ET J'AI LU ET COMPRIS CET ACCORD. JE COMPRENDS QUE CE DOCUMENT CONTIENT UNE PROMESSE DE NE PAS POURSUIVRE CRLO ET/OU SES ADMINISTRATEUR POUR TOUTE RÉCLAMATION. SI JE SUIS LE PARENT DU PARTICIPANT, J'AI LU ET COMPRIS ET J'AI SIGNÉ L'ACCORD AU NOM DE L'ENFANT.

Signé à _____ le, _____ 2020

Signature du témoin CRLO

Signature du participant ou parent

Nom du participant ou du parent _____



RELEASE OF LIABILITY, WAIVER OF CLAIMS, ASSUMPTION OF RISK AND INDEMNITY AGREEMENT

Shared responsibilities towards COVID

As the owner of an aquatic facility, WLRC must take all necessary measures to protect the health, safety and physical integrity of swimmers and its employees. To this end, WLRC must implement measures to identify, control and eliminate this biohazard. For example, we must ensure the necessary hygiene measures to limit the spread of the virus.

1. We must check the health status of each person accessing the site on a daily basis by asking them to answer the following questions:
 - Do I have any of the symptoms: cough, fever, difficulty breathing, sudden loss of sense of smell?
 - Have I just returned from a trip out of the country for less than 2 weeks?
 - Am I in contact with someone with COVID?

By answering yes to any of these questions, the person must return and stay home.

The answers to these questions are confidential information and we will take the necessary steps to ensure that the confidentiality of this information is protected.

2. We will also take contact information for people who will be coming to the site as we need to keep a record of attendance.
3. Several other actions are being taken to reduce contamination:
 - Hand washing at the reception of members;
 - Closing the locker rooms to avoid sharing the premises;
 - Disinfection of surfaces likely to be touched;
 - Controlling the number of swimmers in and around the pool so that everyone has the space they need to keep their distance;
 - The frequency of water sampling will be increased to ensure that the chlorine in the water is sufficient to eliminate the spread of the virus;

It is the responsibility of the member to take the necessary measures to protect his or her health, safety or physical integrity and to ensure that the health, safety or physical integrity of other persons in the vicinity is not endangered. In this context, the member is responsible for enforcing distancing in this public place and avoiding contact. The member must be aware of the risk to himself/herself.

Rest assured that WLRC will respect the guidelines issued by the Government of Quebec to prevent the spread of COVID. These prevention measures apply in the context of a resumption of swimming activities and will be updated regularly as the situation evolves.

Please note that by signing this agreement, you give up the right to sue for any injury or damages, howsoever cause.

1. I agree as a precondition to my participation in all events organized by WLRC and/or its directors and employees including, but not limited to the pool and its activities and in further consideration of WLRC allowing me to do so, that I will be strictly bound by the terms of this Release of Liability, Waiver of Claims, Assumption of Risk and Indemnity Agreement
2. I acknowledge that the activities involve inherent risks and dangers that may cause injuries and other illnesses (COVID) to participants.
3. I appreciate that this agreement limits the liability of WLRC and/or its directors and employees.

I AM 18 YEARS OF AGE OR OLDER AND I HAVE READ AND UNDERSTOOD THIS AGREEMENT. I UNDERSTAND THAT THIS DOCUMENT CONTAINS A PROMISE NOT TO SUE WLRC AND/OR ITS DIRECTORS AND EMPLOYEES AND THAT IT CONSTITUTES A RELEASE OF LIABILITY AND AN INDEMNITY FOR ALL CLAIMS. IF I AM THE PARENT AND / OR GUARDIAN OF THE PARTICIPANT I HAVE READ AND UNDERSTAND AND EXECUTE THE AGREEMENT ON BEHALF OF CHILD / WARD.

Signed in _____, _____ 2020

Witness signature

Signature participant or parent / guardian

Print name of participant or parent / guardian _____